

2017/210
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	21

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 11 décembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, RAGAS Antoine, GIGON Patrick, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, GANDOLFI Anthony, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, TOTH Pascale.

Absents excusés : SCALLIEREZ Audrey (pouvoir à POLINI Marie-Jeanne), GIUDICELLI Valérie (pouvoir à TERUEL Joëlle), ALBERTINI Antoinette (pouvoir à BERNARDINI François), (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, MORICE Nathalie, ANDREOLI Marie-Ange.

Délibération N° 79-13-11-17

OBJET : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et développement durable (PADD).

Monsieur le Maire demande à Monsieur CAPPELLARO Jérôme, convoqué ordinairement, de se retirer de l'assemblée et de ne pas prendre part au débat car il se trouve directement intéressé par la fixation du zonage du plan local d'urbanisme conformément à l'article L 2131-11 du CGCT qui précise que "sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un

ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires."

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 20 décembre 2012, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Conformément à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit :

- 1- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de mise en bon état des continuités écologiques,
- 2- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement de communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD est soumis à un débat conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Les orientations et objectifs qui figurent dans le Projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Biguglia s'articulent autour de quatre orientations principales, précisées dans le document joint en annexe.

Orientation 1 : Assurer un développement urbain raisonné et équilibré ;

Orientation 2 : Assurer la valorisation et la préservation des richesses environnementales et patrimoniales du territoire ;

Orientation 3 : Renforcer, organiser les déplacements, le stationnement et le transport ;

Orientation 4 : Améliorer et renforcer le tissu économique.

Pièce jointe : Document support relatif au débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil Municipal du 19 décembre 2017.

CONSIDÉRANT que la présente délibération n'est pas soumise au vote du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré,
DÉCIDE :

De donner acte de la tenue du débat prévue par l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme ;

Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

2017/212
S.G.S

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



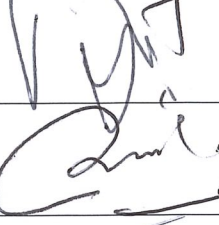






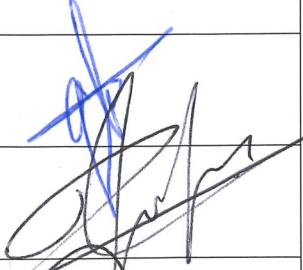


P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI


2017/213
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 19 DECEMBRE 2017		
N°ACTE	INTITULÉ DE L'ACTE	PAGE
79-19-12-17	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations générales du PADD	2017/210 2017/211 2017/212

2017/214
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	X			
NANNINI MARIE HELENE	X			
PERETTI ANGE PAUL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE	X			
AGOSTINI ANTOINE	X			
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR	X			
SCAILLIEREZ AUDREY			POLINI MARIE JEANNE	
RAGAS ANTOINE	X			
GIUDICELLI VALERIE	X		TERUEL JOELLE	
GIGON PATRICK	X			
ALBERTINI ANTOINETTE			BERNARDINI FRANCOIS	

RONCHI FABRICE	X			<i>Muri</i>
CRUCIANI CHRISTELLE	<i>Christelle</i>	X		
CAPPELLARO JEROME		X		
SOUQUE NICOLE	X			
RAO FREDERIC	X			
GHIPPONI MARIE THERESE	X		<i>ghipponi</i>	
GANDOLFI-SCHEIT JOSEPH-HENRI		X		
MORICE NATHALIE		X		
MANFREDI MICHEL	X			<i>A</i>
TERUEL JOELLE	X			
GANDOLFI ANTHONY	X			
VESPERINI STEPHANE	X			<i>stc</i>
LEONELLI FRANCOIS	X		<i>stc</i>	
GAROBY SINUCELLU			VESPERINI STEPHANE	<i>stc</i>
TOTH PASCALE	X			
ANDREOLI MARIE-ANGE		X		